

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1897

présenté par

M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 29**ÉTAT D****« Développement agricole et rural »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement et transfert en agriculture	0	0
Recherche appliquée et innovation en agriculture	0	15 000 000
Renforcement du CAS Développement agricole et durable (<i>ligne nouvelle</i>)	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel n'a pas pour objectif de transférer des crédits mais d'interpeller le Gouvernement sur la nécessité de relever le plafond des recettes du CasDAR.

Le CasDAR est un outil essentiel pour permettre aux exploitations agricoles d'innover pour répondre aux enjeux multiples : adaptation et atténuation du changement climatique, renouvellement des générations, innovation...

En 2019, la demande d'ouverture de crédits pour les deux programmes du CasDAR s'élevait à 136 millions d'euros en AE et en CP. Depuis 2020, le Gouvernement a ramené le plafond d'ouverture des crédits à 126 millions d'euros.

Pour 2023, la prévision de recettes de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles, qui alimente le Compte d'Affectation Spécial, est supérieure à 136 M€ du fait notamment de la prise en compte de l'inflation.

Le projet de plafonnement en 2023 des possibilités d'engagement et de paiement à 126 M€ ne permettrait pas de mettre en œuvre l'ensemble des crédits disponibles, à un moment où les besoins en innovation et d'accompagnement de l'agriculture sont importants notamment au regard de l'enjeu du changement climatique.

Cette évolution ne paraît pas en adéquation avec les enjeux actuels et les objectifs réaffirmés à plusieurs reprises s'agissant de l'accompagnement des transitions.

Le présent amendement vise donc à demander au Gouvernement de rehausser la demande d'ouverture de crédits 2023 a minima à hauteur de 136 millions d'euros.

Pour assurer la recevabilité financière de l'amendement, il est créé une ligne nouvelle « Renforcement du CAS Développement agricole et durable » avec 15 M€ en AE et CP ; et une diminution d'un même montant de 15 M€ en AE et CP sur l'action 01 du programme 776, il est demandé au Gouvernement de lever ce gage.

Cet amendement répond à une problématique soulevée par plusieurs acteurs du monde agricole, notamment Chambres d'agriculture France.